



PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU COMITÉ EXÉCUTIF DU COMITÉ DE PARENTS,
TENUE LE 17 DÉCEMBRE 2020,
VIA VISIOCONFÉRENCE

ADOPTÉ LE 28 JANVIER 2021

PRÉSENCES :

M ^{me} Bianca Deschatelets,	parent au CA du CSS
M ^{me} Éliane Cantin,	conseillère
M ^{me} Marie-Claude Chaumont,	parent au CA du CSS
M ^{me} Mélanie Ducharme,	conseillère
M. Christian Slachetka,	vice-président et parent au CA du CSS
M. Francis Le Quellec,	parent au CA du CSS
M. Gautier Njokou,	parent au CA du CSS
M. Joey Champagne,	conseiller
M. Lessead Jaziri,	conseiller
M. Mathieu Bédard,	secrétaire interne
M. Michel Levert,	président et délégué votant à la FCPQ

ABSENCE :

M. Frédéric Gascon,	trésorier
---------------------	-----------

DÉMISSION :

M ^{me} Isabelle Laplante,	déléguée au comité exécutif du RCP-3L
------------------------------------	---------------------------------------

ÉGALEMENT PRÉSENTE :

M ^{me} Manon Chevigny de la Chevrotière,	secrétaire d'assemblée
---	------------------------

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE, CONSTATATION DU QUORUM

Après constatation du quorum, M. Michel Levert, président, ouvre la séance à 19 h 32.

2. PAROLE AU PUBLIC

Aucun public.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ECP – 201217 – 1023 Il est proposé par M. Gautier Njokou et appuyé par M^{me} Mélanie Ducharme, d'accepter l'ordre du jour déposé avec ajout en pt 6, en décalant les autres points, tout en laissant le point « Varia » ouvert :

1. Présences et quorum
2. Parole au public
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Mot du président
5. Adoption du procès-verbal de la séance de l'exécutif du 26 novembre 2020 et suivi
6. Tour de table : actualités scolaires
7. Retour sur l'assemblée du CP du 10 décembre 2020
8. Préparation de l'assemblée du CP du 14 janvier 2021
 - 8.1 Projet d'ordre du jour
 - 8.2 Projet de questions à la Direction générale

9. Rapport des parents au Conseil d'administration du CSS
 10. Rapports
 - 10.1 CCSEHDAA
 - 10.2 Trésorerie
 - 10.3 FCPQ
 - 10.4 RCP-3L
 11. Varia :
 - 11.1 Communications reçues des parents
 12. Levée de l'assemblée
- Adopté à l'unanimité*

4. MOT DU PRÉSIDENT

M. Michel Levert remercie les participants de leur présence, très appréciée, et souhaite un joyeux temps des fêtes à tous.

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 26 NOVEMBRE 2020

ECP – 201217 – 1024 Il est proposé par M. Christian Slachetka et appuyé par M. Michel Levert, d'adopter le procès-verbal de la réunion du comité exécutif du 26 novembre 2020 tel que déposé.

Adopté à l'unanimité

6. TOUR DE TABLE : ACTUALITÉS SCOLAIRES

- Le 16 décembre, M. Michel Levert, président, a rencontré M^{me} Nathalie Denny, directrice générale adjointe. Celle-ci nous informe qu'en suivi de la modification à la Loi sur l'instruction publique le comité de parents ne sera plus consulté sur la politique OOPC pour laquelle, d'ailleurs, il n'y aura plus de plan triennal. Cependant, en vertu de la LIP le comité de parents pourra quand même donner son avis, s'il y a lieu. Le CCSEHDAA, pour sa part, sera consulté par le comité de répartition des ressources.

Une décision est prise de former un sous-comité de travail du CP pour analyser la politique.

- Jusqu'à ce jour, il y avait transmission quotidienne de données sur la situation COVID dans nos écoles, mais il y aura relâche de cette communication pour quelques semaines.
- Tour de table sur le résultat de cette 1^{re} journée d'enseignement à distance.

7. RETOUR SUR L'ASSEMBLÉE DU CP DU 10 DÉCEMBRE 2020

Dépôt du sommaire du sondage aux membres du comité de parents sur la situation de l'enseignement à distance dans chaque école, de même que les communications qui leur ont été envoyées par la direction. Trente-deux parents de 25 écoles différentes ont répondu à ce sondage éclair.

Discussion sur le résultat du sondage et les commentaires émis par les parents.

8. PRÉPARATION DE LA SÉANCE DU CP DU 14 JANVIER 2021

8.1 PROJET D'ORDRE DU JOUR

Modifications apportées au projet d'ordre du jour déposé.

8.2 PROJET DE QUESTIONS À LA DIRECTION GÉNÉRALE

Ajouts à la liste de questions qui seront soumises, dès demain, à la Direction générale pour l'assemblée du 14 janvier.

Il est proposé de demander à la Direction générale une présentation sur les moyens pris par le CSSMI pour la protection des données personnelles et confidentielles des élèves; soit pour le 14 janvier, si possible, ou pour l'assemblée de février.

9. RAPPORT DES PARENTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CSS

M. Gautier Njokou, président du CA, nous informe qu'à la séance du 15 décembre :

- Cette réunion était publique.
- Adoption :
 - Du cadre d'organisation scolaire 2021-2024
 - De la Politique OS-01 avec le volet C modifié pour l'admission aux projets particuliers PEI primaire, soit : 50 % fratrie et 50 % tirage au sort parmi les inscriptions.
 - De la délégation de pouvoirs du CA : mandat d'un an avec reddition de compte
- Création des 3 comités relevant du CA
- Révision d'une recommandation du protecteur de l'élève pour un dossier en formation professionnelle

10. RAPPORTS

10.1 CCSEHDAA

M. Christian Slachetka nous informe que la prochaine réunion de ce comité aura lieu le 18 janvier.

10.2 FCPQ

Il est proposé d'envoyer un communiqué au service des communications, pour dépôt sur le site des écoles, invitant les parents à s'inscrire aux formations générales de la FCPQ via le comité de parents jusqu'à concurrence de 100 inscriptions par webinaire.

10.3 RCP-3L

Rencontre des présidences des CP, des CCSEHDAA et des parents désignés au CA le samedi 23 janvier prochain, par visioconférence.

11. VARIA :

11.1 COMMUNICATIONS REÇUES DES PARENTS ET AUTRES SOURCES

- **6 et 9 décembre:** la représentante d'une école demande le récent sondage concernant l'opinion des parents sur la gestion de la COVID, car le CÉ aimerait s'en inspirer pour sa consultation auprès des parents et des élèves. Elle souhaite aussi savoir quelle est la pratique

usuelle ou idéale de l'application des articles 89.1 et 89.2 de la LIP dans les écoles primaires; si les consultations auprès des parents et des élèves sont obligatoires ou non ?

Le fonctionnement de l'école, l'application du projet éducatif et les besoins de ressources et de services particuliers font-ils partie de « tout sujet relié aux services éducatifs » comme c'est le cas pour la consultation des élèves?

La direction peut-elle refuser la demande des parents du CÉ de consulter les parents de l'école puisque ça ne semble pas obligatoire selon la Loi? Le CÉ peut-il imposer une consultation aux parents sur d'autres sujets que ceux reliés aux services éducatifs?

La consultation des élèves doit-elle faire partie des sujets statutaires du CÉ ?

Rép. : Longue réponse détaillée avec des références de la LIP

- **9 décembre** : de la présidence d'une école secondaire
À la réunion du CÉ, le sujet de la nouvelle pondération des bulletins (50 % / 50 %) a été soulevé comme quoi les enseignants planifient une action pour que le ministre change cette nouvelle directive, considérant que les élèves seront pénalisés par rapport à l'habitude où le dernier bulletin compte pour 60% et les 2 autres bulletins pour 20 % chacun. Cette année, les élèves ne pourront pas se rattraper en raison de cette nouvelle pondération et le fait qu'ils n'ont pas eu de « rappel » à l'ordre avec un premier bulletin en novembre. Les parents sur le CÉ ont la même opinion. Est-ce que le comité de parents a pris position sur le point de cette nouvelle pondération des bulletins (50% / 50%) pour cette année pour en faire part au Ministre?

Rép. : Courriel transmis à la présidence du CP. Aucune action du CP n'est prévue.

- **11 décembre** : la représentante d'une école primaire questionne sur les 3 nouvelles journées pédagogiques devant servir à la formation des enseignants et le fait que la direction de l'école a annoncé la première de ces journées tout juste une semaine avant sa tenue. Selon l'avis de la direction, lorsqu'un enfant n'est pas déjà inscrit au service de garde il n'a pas le droit de s'y inscrire pour cette journée, ni pour les 2 autres non encore fixées. Est-ce vrai?

Rép. : Référence à la directive du ministre.

- **16 décembre** : Venant d'une dame divorcée, dont le domicile n'est pas l'adresse principale dans le dossier de ses enfants au CSS. Cependant, le dossier des enfants est au nom des 2 parents, mais les chèques de remboursement émis par le CSSMI sont au nom du père, quoique la mère partage tous les frais scolaires. Devant la difficulté à se faire rembourser par le père, qui est l'adresse principale dans le dossier des enfants, à qui s'adresser pour faire changer cela?

Rép. : Suggestion de modification de l'adresse principale au dossier des enfants au CSSMI et recours auprès de son avocat pour le remboursement des frais par le père.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ECP – 201217 – 1025

Ducharme de lever la séance à 22 h 48.

Adopté à l'unanimité

Il est proposé par M. Francis Le Quellec et appuyé par M^{me} Mélanie



M. Michel Levert, président

Mathieu Bédard, secrétaire interne